M. Poincaré
chez les Journalistes

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSIDE LE BANQUET DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE ET PRONONCE UN DISCOURS

Paris, 29 juin. — Aujourd'hui dans la matinée a été tenue l'assemblée annuelle de la presse républicaine départementale.

Après le compte-rendu des travaux pendant l'exercice 1912-1913, il a été fait un résumé de la situation financière aux termes duquel l'avoir accuse une plus-value de [illegible] francs et se trouve porté à 3 millions [illegible] francs. Il a été procédé ensuite à l'élection de la série sortante du comité. Les dix syndics sortants ont été réélus. Ce sont : MM. Aylies (*Républicain orléanais*), Basset, *Progrès de Lyon* ; Bodereau, *Indépendant du Morvan* ; Dailly, *Progrès de l'Est* ; Escarguel, *Indépendant de Perpignan* ; Fenoux, *Le Havre* ; Guillemot, *Courrier du Finistère* ; Ferdinand Réal, *Petite Gironde* ; Rothiaud, *Courrier de Saumur* ; Maurice Schwob, *Phare de la Loire* ; Emile Temstre, *Le Boulonnais*. Ce dernier a été élu en remplacement de M. Georges Robert, vice-président, décédé.

Le président de la République a assisté au banquet de la presse républicaine départementale qui a eu lieu à midi au Palais d'Orsay.

M. Poincaré avait à sa droite M. Gustave Dubar, président de l'association, et à sa gauche, M. Ferdinand Real, vice-président.

On remarquait à la table d'honneur : MM. Antonin Dubost, président du Sénat ; Paul Deschanel, président de la Chambre ; Barthou, président du conseil ; Klotz, ministre de l'intérieur ; Pierre Baudin, ministre de la marine ; Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ; Delatour, conseiller d'Etat, directeur de la Caisse des dépôts et consignations ; Me Ployer, ancien bâtonnier ; M. Goy, secrétaire général du P.-L.-M. ; Boutillier, secrétaire général de la Compagnie du Nord, etc.

Discours de M. Poincaré

Au dessert, le président de la République a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Après avoir eu le plaisir de répondre, il y a quelques semaines, aux aimables invitations de vos confrères de Paris, j'éprouve une satisfaction nouvelle à me trouver ce matin parmi vous et à rencontrer ici tant de visages familiers.

Voilà bien longtemps déjà que j'ai noué avec la presse de province des liens qui ne se sont jamais relâchés. C'est elle qui m'a offert l'hospitalité à l'âge où la première ambition d'écrire s'est emparée de mon esprit. C'est elle qui, plus tard, m'a permis de m'entretenir à distance avec des populations fort éloignées des régions que je représentais au Parlement. Pendant une vingtaine d'années, j'ai eu ainsi l'occasion de converser de loin soit avec les habitants de la vallée du Rhône par l'intermédiaire de « Lyon républicain », soit avec ceux du Sud-Ouest par l'organe de la « Dépêche de Toulouse ». L'indépendance qu'on m'a été toujours assez coutumière, les relations de camaraderie que j'y ai contractées, la correspondance même que j'ai souvent échangée avec leurs lecteurs ont mis beaucoup de charme dans toute cette phase de ma vie politique.

J'ai appris en même temps que la France tout entière n'était pas contenue dans mon village.

Lorsque, comme moi, on aime passionnément son pays natal, on est porté à croire que rien ou presque rien n'existe en dehors de lui, que ses intérêts sont les intérêts généraux, que ses coutumes sont les coutumes universelles.

Pour comprendre ce que cet aspect des choses a tout de même d'un peu fragmentaire, il n'est que de regarder la France par les fenêtres de vos journaux : elle apparaît alors dans sa variété pittoresque avec le génie différent de ses provinces, avec la multiplicité infinie des goûts, des usages et des caractères.

Cette diversité n'est ni désordre ni incohérence ; mais on n'en peut dégager une synthèse harmonieuse qu'à la condition d'en bien connaître tous les éléments et de mesurer exactement les proportions et les valeurs.

Où trouver ces renseignements nécessaires ailleurs qu'auprès de ceux qui reflètent l'opinion, et qui le plus souvent la font ?

Collaborer à quelques-uns de vos journaux, c'est se mettre mieux à même d'apprécier ce sentiment public, qui dans tous les pays libres est l'indispensable appui des gouvernements, c'est pénétrer plus avant dans l'intimité de la France républicaine, c'est saisir de plus près les réalités de la patrie.

Je vous remercie, messieurs, de m'avoir si longtemps donné cette leçon confraternelle et je lève mon verre en l'honneur de votre association. »

LES TROIS ANS
Les soldats et les meetings

Marseille, 29 juin. — A la date du 24 mai dernier, le général Mercier-Milon, commandant le 15e corps d'armée, faisait défense aux militaires gradés ou non des divers corps placés sous ses ordres d'assister à des réunions sur la loi de trois ans, qu'elles aient pour objet d'approuver ou de combattre le projet du gouvernement.

Or le 21 juin dernier, un canonnier du 3e régiment d'artillerie coloniale, originaire de Cavaillon, s'est rendu dans cette ville sans avoir obtenu de permission et y a assisté le même jour à une réunion organisée pour protester contre la loi de trois ans et le maintien de la classe sous les drapeaux. La gendarmerie de Cavaillon arrêta le lendemain, pour absence illégale, ce soldat qui reconnut avoir assisté à la réunion, mais déclara qu'il s'était éloigné de la salle au bout d'une demi-heure en désapprouvant le caractère du meeting. Le général commandant le 15e corps d'armée a décidé de lui infliger, pour absence illégale et manifestation, une punition de quarante jours de prison dont quinze de cellule.

En signalant ce fait aux troupes de la garnison de Marseille par la voie du rapport, le général Mercier-Milon a rappelé les instructions formelles qu'il donna le 24 mai relativement à l'assistance des militaires à des réunions motivées par la de trois ans.

M. Barthou se venge

M. Paul Passy, professeur à l'école des hautes-études, est révoqué pour avoir publié un article contre les trois ans

M. Barthou vient de prendre, en sa qualité de ministre de l'instruction publique, une grave mesure contre un professeur de l'Ecole des hautes études.

L'arrêté qui avait nommé M. Paul Passy maître des conférences à cette école a été rapporté.

C'est sous une forme brutale et sans les formalités employées dans la procédure usitée, en pareil cas, la révocation pure et simple.

M. Paul Passy est frappé pour avoir écrit dans une revue, l' « Espoir du Monde », un article ayant pour titre : « Vous n'aurez pas nos gars ! » et dans lequel il combattait énergiquement la loi de trois ans.

Un professeur frappé par un nationaliste

Rodez, 29 juin. — A la sortie des classes du lycée de Rodez, hier soir un élève de cet établissement, Jean de Barreau, interpella un des professeurs, M. Fontanier, de la section des lettres, et lui reprocha d'avoir contribué par ses discours à la mutinerie des soldats du 122e de ligne, dont plusieurs, comme on sait, ont été condamnés par le conseil de guerre. Puis Barreau frappa M. Fontanier, qui riposta aussitôt. Des agents de police intervinrent. Barreau fut arrêté. Au commissariat de police, il déclara revendiquer la responsabilité de son geste.

Procès-verbal pour voies de fait a été dressé à la charge de ce potache nationaliste.

Un professeur socialiste
devant le Conseil départemental du Morbihan

TRIPLE MÉFAIT POUR M. BARTHOU

Vannes, 29 juin. — M. Donneaud, professeur à l'école primaire supérieure de Lorient et secrétaire de la Fédération socialiste du Morbihan, est passé hier devant le conseil départemental de Vannes.

Il était poursuivi pour délit d'opinion. Le ministère de l'instruction publique, le réacteur Barthou, réclamait sa révocation ou, subsidiairement, la censure et son déplacement.

La conseil départemental, par 11 voix contre 1 et par 7 voix contre 6, a tout d'abord repoussé les demandes de révocation et de censure, puis par 7 voix contre 6, la demande de déplacement.

Les trois peines réclamées par le ministère furent rejetées et Donneaud fut acquitté.

C'est un triple camouflet pour M. Barthou et sa politique de réaction.

LA VERRERIE OUVRIÈRE

Paris, 29 juin. — L'assemblée générale extraordinaire de la Verrerie ouvrière d'Albi a eu lieu ce matin à Paris, rue Boyer, dans une des salles de la « Bellevilloise », sous la présidence de M. Cazaux, du syndicat des égoutiers. M. Spinetta, directeur général de la Verrerie, était présent.

Le débat principal portait sur une modification à l'article des statuts qui détermine la forme et la composition du conseil d'administration. Jusqu'à présent, aux termes de cet article, le conseil d'administration était composé de neuf membres, dont six étaient élus par les verriers et trois autres par les organisations ouvrières, syndicats et coopératives, dont les souscriptions formèrent la masse principale du capital de la verrerie.

Il s'ensuivait que les verriers, représentés par six des leurs au sein d'un conseil d'administration de neuf membres, étaient assurés d'avoir la majorité dans les assemblées.

Il s'agit aujourd'hui de donner, par une modification de cet article des statuts, la force de direction et d'organisation à l'ensemble du monde ouvrier et de mettre ainsi en pratique la formule initiale qui est : « La verrerie ouvrière », et non « la verrerie aux verriers. »

La plupart des membres de l'assemblée s'étant déclarés partisans de cette réforme, dont le rejet prolongerait les divisions actuelles, il est certain que la modification projetée a été adoptée.

LES FÊTES du général Hoche

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE PRONONCE UN DISCOURS POLITIQUE

Versailles, 29 juin. — Le banquet démocratique organisé par le Comité républicain de Seine-et-Oise, à l'occasion de l'anniversaire du général Hoche, a eu lieu à midi, dans le Manège de l'avenue de Paris. Il était présidé par M. Clémentel, ministre de l'agriculture, entouré de M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise ; F. Dreyfus, sénateur ; le général Michel, gouverneur militaire de Paris, Dalimier, Amiard, Emile Laurent et Thomas, députés.

Discours de M. Clémentel

C'est avec empressement, M. le président du Conseil et M. le ministre de la guerre étant empêchés, que j'ai accepté de venir représenter le gouvernement à la fête du 144e anniversaire du général Hoche.

J'étais heureux de prendre part à titre officiel à une commémoration à laquelle, chaque année, depuis treize ans je m'associais à titre privé, comme citoyen de Versailles.

Je me félicitais de pouvoir exprimer comme ministre, en déposant à mon tour la couronne de chêne et de laurier aux pieds de la statue de l'un de ceux qui l'ont le plus honorée, l'affection profonde et respectueuse que j'ai vouée à notre vaillante armée dont je sais apprécier la valeur et le mérite au cours des quatre années pendant lesquelles je me suis consacré à la défense du budget de la guerre.

Enfin, je me réjouissais, comme député de la circonscription qui vit naître Desaix, une des plus pures gloires militaires de notre pays, un des lieutenants d'abord, bientôt un des émules de Lazare Hoche, de pouvoir unir dans mon hommage leurs deux mémoires, de pouvoir au nom de la démocratie de Seine-et-Oise et du Puy-de-Dôme saluer ensemble ces deux héros légendaires de l'épopée républicaine.

Oublions un instant nos passions, nos compétitions et nos luttes pour nous laisser aller avec dévotion vers ces frères d'armes à la physionomie à la fois si ardente et si tendre, en qui nous admirons la merveilleuse unité d'une vie sans défaillance, la comparable harmonie des plus hautes qualités militaires et civiques.

L'un d'eux, Lazare Hoche, était un enfant du peuple, un enfant pauvre, songeur, aux yeux de flamme, un fils de palefrenier attaché au chenil de la Monarchie.

... Si, hélas, les nécessités modernes de la guerre ne nous permettent plus de nous contenter des moyens primitifs des armées révolutionnaires, si une improvisation héroïque ne peut aujourd'hui répondre à la longue et patiente préparation de la guerre, s'il est indispensable d'accroître le nombre de nos bataillons, de renforcer nos armements, le premier devoir des chefs de notre armée est de se consacrer de toute leur âme à leurs soldats cette force morale née du commun amour de la Patrie, qui crée la discipline, qui donne la ferveur et la foi, cette force morale qui montre le devoir et aide à l'accomplir.

Les grands souvenirs font les grandes espérances. Pour élever nos cœurs et diriger nos pas, tournons-nous souvent vers ces braves, vers ces grands fils de France que furent les Hoche et les Desaix.

Commémorons leur mémoire, conservons leur souvenir, inclinons-nous devant leurs vertus, efforçons-nous de les égaler au moins dans leur abnégation et dans leur patriotisme.

Lors d'un soir de Messidor tomba frappé d'un coup de lance, l'un de leurs plus nobles émules, un pauvre mais fier capitaine, La Tour d'Auvergne, ses compagnons d'armes ne purent se résigner à se séparer de lui.

Ils prirent son cœur comme une relique précieuse. L'armée entière abandonna un jour de sa solde et du produit de cette modeste contribution de tous les petits soldats, fut achetée une urne d'argent.

Cette urne, symbole du dévouement suprême à la patrie, fut depuis lors toujours portée avec le drapeau à la tête de la 46e demi-brigade. Elle l'accompagna dans toutes les batailles, dans toutes les étapes de ses marches glorieuses à travers l'Europe, faisant vivre dans la conscience des grognards et des nouveaux venus, l'âme du passé glorieux, enseignant à tous comment la patrie élève les plus humbles, et par le sacrifice les mène à la gloire.

Comme la 46e demi-brigade, le cœur de La Tour d'Auvergne, portons, nous les républicains et les patriotes de Seine-et-Oise et du Puy-de-Dôme, portons pieusement, devant nous, avec le drapeau, l'image de ceux des nôtres qui furent les chevaliers du droit nouveau, qui réalisent dans leur vie et dans leur mort le miracle de la Patrie, qui nous ont légué comme un trésor sans prix leur force morale et leur grandeur d'âme.

Demandons-leur le cordial de vaillance et de joie qui rend légère la lourde mais inévitable servitude militaire. A fixer sur le foyer de leur souvenir notre foi, nous aurons la force, nos hésitations disparaîtront.

Dans d'eux comment on vit et comment on meurt pour son pays. »

Une traditionnelle en l'honneur de Hoche était ensuite servie avant le déjeuner par le général Barraud. Toutes les troupes de la garnison ont défilé devant la statue du général Hoche. Sur la tribune officielle se trouvaient M. Autrand, les sénateurs et députés de Seine-et-Oise, les conseillers généraux, le préfet des chefs des services de la préfecture.

France et Angleterre
LES SUITES DU VOYAGE DE M. POINCARÉ

Londres, 29 juin. — La « Depêche de Toulouse » publie sous la signature de son correspondant de Londres l'information suivante :

En présence de certaines rumeurs qui circulent depuis hier à Londres sur la nature et la portée des résultats du voyage de M. Poincaré, j'ai cru nécessaire de demander à M. Ramsay Mac Donald, leader du parti travailliste, les trois principales questions ministérielles, la question sud-africaine, etc.

Croyez-vous que les députés représentant le parti travailliste seront [illegible] ? Non, nous ne répondrons [illegible] les travaillistes, les nationalistes et les libéraux actuellement au pouvoir n'ont rien à nous entendre parler, surtout parce qu'il est devenu impossible le rapprochement qui [illegible] il y a trois ans. Nous avons [illegible] prêts à la paix européenne. Quant aux conservateurs, seulement la section jingoïste [illegible] en rien pour des motifs qui n'ont [illegible] de sentiment. Paris vous savez bien [illegible] en Russie un vieux proverbe. Je [illegible] qui est bien [illegible] l'entente ayant été [illegible] gouvernement de continuer [illegible] pas pour [illegible] nous nous nous [illegible] »

LES SOLDATS MARIÉS
ET LES CHANGEMENTS DE GARNISON

Paris, 29 juin. — M. Fleury-Ravarin, député, avait demandé au ministre de la guerre quelle situation dont être faite aux militaires mariés qui, à ce titre, ont été incorporés dans un régiment voisin de leur domicile et qui ont ce dernier change de garnison ; si ces militaires doivent suivre leur régiment ou être affectés à une autre unité stationnée à proximité de leur domicile.

Le ministre répond de faire connaître qu'il est de règle que tous les militaires, quel que soit le titre auquel ils servent, sont déplacés avec leur corps quand ce dernier change de résidence. En conséquence, les hommes mariés doivent suivre le sort de l'unité à laquelle ils appartiennent, lorsque cette unité est appelée à quitter sa garnison.

ELECTION SÉNATORIALE
MORBIHAN

Vannes, 29 juin. — Voici le résultat de l'élection sénatorielle qui a eu lieu aujourd'hui :

Inscrits : 1013. — Votants : 1009.
Bulletins blancs : 59.
M. Guilloteaux, républicain, 655. ELU.
M. Le Gloahec, radical, 335.

Il s'agissait de remplacer M. de Goulaine, sénateur royaliste, décédé.

M. de Goulaine, entré pour la première fois au Sénat le 30 février 1901, avait été réélu au renouvellement du 7 janvier 1906. A cette époque, il avait été nommé le 3e de la liste royaliste par 759 voix sur 880 votants. La liste républicaine avait obtenu 220 voix en moyenne.

Sanglant combat au Maroc

Tetouan, 29 juin. — La journée du 24 a été la plus importante depuis l'ouverture des hostilités.

La harka marocaine, nombreuse et bien armée, était commandée par le chérif El Hassen. Elle attaqua les troupes espagnoles avec impétuosité, et combattant souvent corps à corps.

Les pertes des deux côtés ont été considérables. Douze soldats espagnols, un officier et un sergent ont été faits prisonniers par les Marocains.

Deux points stratégiques dominant le mont Louxem ont été occupés par les Espagnols.

A propos de clef d'église
UN ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT

Paris, 29 juin. — Une intéressante question vient d'être résolue par le Conseil d'Etat : en sont qu'aux termes de l'article 101 de la loi municipale une clef du clocher doit être déposée entre les mains du curé et une autre entre les mains du maire, en vue de certaines sonneries civiles qui peut être amené à ordonner.

Si l'entrée du clocher n'est pas indépendante de celle de l'église, une clef de l'église sera également remise au maire.

Mais que doit-on faire au cas où le clocher aurait une porte distincte de l'église ? Car dans ce cas le maire ne peut se prévaloir d'aucun texte pour exiger le dépôt à la mairie d'une clef de l'église.

Le Conseil d'Etat a été saisi de la question par un pourvoi formé contre un arrêté du maire de Sainte-Hélène-Bmbt, Savoie, ordonnant le dépôt à la mairie de la clef de l'église.

Le Conseil d'Etat, conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement, vient d'accueillir ce pourvoi.

L'arrêt constate que l'article 5202 du décret du 16 mars 1906 ne prévoit le dépôt d'une clef de la porte de l'église entre les mains du maire que si l'entrée du clocher n'est pas indépendante de celle de l'église.

Il ajoute que s'il appartenait au maire, en qualité de représentant de la commune, de se faire ouvrir la porte du clocher pour exercer les droits de la [illegible] il ne peut exiger indéfiniment pour cet effet [illegible] au moins [illegible] pour en régler l'usage.

De [illegible] pour [illegible] aux [illegible] publiques [illegible] Fontana [illegible] en dehors de la [illegible] par le [illegible] du maire et [illegible] ».

[illegible] Fontana [illegible] me faire signer un [illegible] constatant que tout ce [illegible] à M. Bourdeel était faux et que le lui avais [illegible] que le lui avais [illegible] Naturellement, j'ai refusé. [illegible] Valgracade [illegible] qui portait plainte pour [illegible] contre Fontana. Celui-ci déclarait avoir des relations à fournir [illegible] commissaire de police. M. Lorsinneau le fit fouiller. Ces, ainsi qu'on [illegible] le Tagent secret deux [illegible] prospecteur de la Sûreté générale [illegible] portant la signature de commissaires [illegible] de Nice. M. Bourdeau a saisi ces [illegible] constituant des faux.

[illegible] a été conduit au Dépôt sous l'inculpation de [illegible] et violences, menaces de mort, port d'arme prohibée et usurpation de titre.

Réformes en Turquie

Un soldat carbonisé par un arbre

[illegible]

Un train dans un fleuve

Calcutta, 29 juin. — [illegible] est tombé dans le fleuve [illegible] dans le district de Bardwan.

Les journaux annoncent que quelques cadavres ont été retrouvés.

On craint que le nombre des victimes n'ait élevé.

Bagarre entre deux policiers
CE QUE DIT UN AGENT DE LA POLICE SECRÈTE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE A PARIS

Paris, 29 juin. — Vers midi dans une grande [illegible] de la gare de Lyon, deux Italiens se sont [illegible] violemment.

Soudain l'un d'eux sortit de sa poche un revolver et tira deux coups sur son compagnon. Ce dernier prit aussitôt la fuite. Le revolver tomba à terre mais le [illegible] tira sur l'employé qui [illegible] un adversaire d'un [illegible] coup de [illegible] interposa et tira [illegible] au commissaire [illegible] de police [illegible] de la [illegible].

[illegible] M. Bourtzef que l'organisation [illegible] les agents de M. Bernard Monon s'étaient tout simplement fait passer auprès du gouvernement italien pour des inspecteurs de la police régulière russe, désignés en mission, et avaient de la sorte obtenu toutes facilités pour se livrer à leur besogne.

Redoutant le retentissement fâcheux d'une pareille affaire si jamais elle parvenait à s'ébruiter — et il avait tout lieu de penser que M. Bourtzef ne ferait pas le silence sur elle — M. Bernard Monon vit fait donner rendez-vous par mon ancien collègue Fontana, à son domicile, rue d'Auteuil.

Je tombais vous le rendre, mais j'ai accepté de venir d'abord un café.

Fontana m'invita à me faire signer un [illegible] constatant que tout ce que [illegible] à M. Bourtzef était faux et que je lui avais [illegible] que je lui avais [illegible] Naturellement, j'ai refusé. [illegible] Valgracade [illegible] qui portait plainte pour [illegible] contre Fontana. Celui-ci déclarait avoir des relations à fournir [illegible] commissaire de police. M. Lorsinneau le fit fouiller. Ces, ainsi qu'on [illegible] le Tagent secret deux [illegible] prospecteur de la Sûreté générale [illegible] portant la signature de commissaires [illegible] de Nice. M. Bourtzef a saisi ces [illegible] constituant des faux.

[illegible] a été conduit au Dépôt sous l'inculpation de [illegible] et violences, menaces de mort, port d'arme prohibée et usurpation de titre.

TUÉ A COUPS DE HACHE

A Villeneuve-Saint-Georges, 29 juin. — Un crime [illegible] a été commis à la gare de Villeneuve-Saint-Georges.

[illegible] quelque temps M. Carpentier, [illegible] rue de Vaugirard, à Paris, [illegible] les travaux pour le compte de la Compagnie P.-L.-M. Une douzaine d'ouvriers, sous les ordres d'un contremaître, Emile Fortin, [illegible] avenue Victor-Hugo, procédaient à la réfection du pont de fer situé [illegible] commissariat de police. Hier [illegible] vers trois heures et demie, M. [illegible] trouvait dans son bureau, près de la [illegible] occupé à préparer ses comptes de paie, tout à coup, deux ouvriers de la voie entraînent des cris désespérés et apaupés qui escaladait les voies et [illegible] vers Draveil-Vigneux. Du [illegible] bureau de M. Fortin et vivement [illegible] le sol avec le crâne en [illegible] ouvriers venait d'être assassiné à coups de hache. L'arme du crime [illegible] encore dans la boîte crânienne.

[illegible] et quatre inspecteurs de la sûreté se sont transportés sur les lieux. Les policiers ont pu suivre, jusqu'à Villeneuve, les traces du meurtrier, qui a dû [illegible] gagner Paris. Celui-ci [illegible] sa victime. On ignore [illegible] qui, à Vanves, assassinait M. Fortin était « bien à faire les [illegible] ».

[illegible] de trois enfants dont [illegible] l'arrestation de l'assassin.

Dans la Région

A Dunkerque

Les dangers de l'auto

L'AUTOMOBILE D'UN INDUSTRIEL DE QUESNOY EST TAMPONNÉE PAR UNE AUTRE AUTO QUI PRENDLA FUITE

Un accident s'est produit hier sur route de Furnes près du poteau de la frontière.

M. Dervaux, filateur à Quesnoy-sur-Deûle, se rendant à la Panne, en automobile, se dirigeait vers Dunkerque, il était environ 5 h. du soir. Arrivé [illegible] venant à sa rencontre, la voiture [illegible] une autre automobile. M. Dervaux [illegible] se [illegible] mais par suite d'un [illegible] malheureuse la voiture incriminée [illegible] de M. Dervaux [illegible] sur la route [illegible].

[illegible] se violent [illegible] sur elle-même. [illegible] se vers la douane française.

M. Dervaux, qui se [illegible] fut relevé par M. Montreuil, [illegible] venant de Belgique.

La [illegible] a déposé une plainte contre [illegible] au parquet de Dunkerque.

A Valenciennes

Un mineur tué à la fosse Dutemple

[illegible] accident s'est produit [illegible] à la fosse Dutemple, de la Compagnie [illegible] Saint-Waast-la-Haute-Rue, [illegible] de Valenciennes.

Vers cinq heures du soir, le mineur [illegible] Carlier était occupé à étayer une [illegible] lorsqu'un éboulement se produisit. Le malheureux n'eut pas le temps de fuir. Il fut enseveli sous le charbon. A ses cris, ses camarades accoururent [illegible] Il était déjà [illegible] et [illegible] avait succombé à l'asphyxie.

On le retira sur son [illegible] sans [illegible].

Le corps de Carlier fut reconduit à son domicile à La Sentinelle.

Cet ouvrier était âgé de 27 ans. Il laisse une veuve et trois enfants en bas-âge.

FEUILLETON DU 30 JUIN. — N. 104

LA BLONDE AIMÉE
par Léon SAXIE

TROISIÈME PARTIE

Les deux chéries

— Je pense que M. de Lestanque compte peut-être, si vous me permettez de dire ainsi, faire un encaissement nouveau et plus important... se présentant non plus chez le baron, dont il sait que l'hôtel est surveillé par nous... mais chez quelque ami de cercle.

— Un nouveau crime, n'est-ce pas ?...

— Ou bien chez le notaire de la comtesse. En tout cas, nous sommes persuadés qu'il tentera une suprême démarche auprès de la comtesse... C'est la dernière branche de salut.

Je crois, dans ces conditions, que le comte se tient aux aguets dans quelque coin de Paris... que nous ne soupçonnons pas... ou secondement, qu'il s'est réfugié dans les environs du château de Lavacourt, attendant le moment propice pour se présenter devant sa femme et lui demander la somme nécessaire à la fuite.

Ayant cet argent, sans perdre de temps... avant que les dénonciations de la Gorgone de la Vrille, n'aient produit leur effet, il s'empressera de gagner l'étranger, de quitter non seulement la France, mais même l'Europe.

— Le vice-amiral soupira.

— Ah ! ce serait dans cette catastrophe un peu de bonheur. S'il parvenait à s'échapper, à gagner un pays nouveau pour y faire peau neuve, s'y régénérer par le travail, y trouver sinon l'honneur perdu, du moins l'oubli.

Mais je ne crois pas que cela puisse se produire.

Hélas ! Je connais trop mon frère, je sais combien son cœur est ardent au plaisir et veule devant la peine.

Même en trouvant les subsides nécessaires, même en ayant les moyens, la faculté de se rachéter, il ne le ferait pas...

Et, comme vous, brigadier, je crois, malheureusement, qu'il est caché dans quelque bouge, à l'affût de la vengeance, ou prêt à commettre un nouveau crime.

Raymon ! déclara :

— Toutes les dispositions sont prises pour l'empêcher d'arriver à ses fins.

Le vice-amiral répondit tristement :

— Bien... c'est bien !...

Puis, après un court moment de silence, il reprit :

— Je vous remercie, brigadier Raymond, de m'avoir donné tous ces détails...

Maintenant, j'ai une prière à vous faire.

— Laquelle, amiral ?

— Celle-ci... Je connais votre habileté, et je suis dès maintenant persuadé que mon frère ne peut échapper à la souricière tendue par vous, se glisser plus longtemps entre les mailles du filet qui l'enveloppe déjà.

— J'espère également qu'il n'y parviendra pas.

— Eh bien ! je vous demande de me prévenir dès que ce malheureux tombera en votre pouvoir.

— Volontiers... mais...

— Mais prévenez-moi avant d'avoir annoncé à vos chefs la réussite de vos manœuvres.

Le brigadier Raymond secoua la tête.

— Impossible, amiral... impossible.

— Pardon !... laissez-moi achever... Je ne vous demande pas de me prévenir de l'arrestation de mon frère, avant d'en avoir informé vos chefs, parce qu'il entre dans ma pensée de vous prier de le laisser partir, de me permettre de le sauver.

Non, je sais que cela n'est pas possible, et je ne vous fais pas cette injure de croire que vous écouteriez seulement une seconde cette tentative de corruption.

Nous sommes tous deux hommes de devoir, de discipline, et nous remplissons notre mission jusqu'au bout, si pénible, si atrocement douloureuse qu'elle puisse être.

— Parfaitement...

— Mais il est, sans transiger avec sa conscience... sans enfreindre la discipline, parfois un moyen d'accomplir son devoir, tout en comblant les vœux de celui qui vous demande de ce grâce.

Le brigadier Raymond regarda l'amiral :

— Je ne vous comprends pas, dit-il.

— Ecoutez-moi... Votre devoir est de remettre entre les mains des magistrats un criminel... afin de permettre à la justice de le frapper, afin que la société, lésée par lui, soit vengée...

— C'est mon devoir, en effet.

— Eh bien ! vous l'accomplirez intégralement. Mais ce criminel, ce misérable, porte mon nom !... Et mon nom est celui d'une haute lignée de vaillants gentilshommes, d'une famille de soldats, de marins, qui, depuis des siècles, travaille à gagner un peu d'honneur pour elle et un peu de gloire à notre pays...

Il est une tare dans cette famille... il est sur cet arbre une branche pourrie. Eh bien ! il faut effacer cette tare : il faut élaguer cette branche, sans laisser dire par chacun que toute la famille est saine, que l'arbre est bon pour les vers...

Je vous demande, mon ami, quand vous aurez arrêté mon malheureux frère, de me laisser avoir avec lui un entretien de quelques minutes...

— Dans quel but, amiral ? — Oh ! je le devine...

— Je ne m'en cache pas... Vous êtes homme d'honneur... Nous nous comprenons.

Je vous demande de me laisser voir mon frère, de me permettre de lui parler.

J'espère, si vraiment il a un peu de mon sang dans ses veines, lui remettre en mémoire, ne fût-ce qu'une seconde — cela suffira — ce qu'est l'honneur.

— Oui... et... lui donner le moyen de se tuer ?...

— Voilà ! déclara le vice-amiral avec une énergie farouche.

Le brigadier sursauta, puis répondit :

— Je comprends, amiral... Oui, j'approuve votre désir... Mais je ne puis accéder à votre demande.

— Vous ne pouvez me refuser cela, brigadier, au contraire, répliqua vivement le vice-amiral de Lestanque...

— Ma consigne... mon devoir...

— Vous devez rechercher un criminel et le livrer à la justice... Vous l'arrêterez et vous le livrerez, comme c'est votre devoir... mais vous le livrerez mort... Le misérable se sera fait justice lui-même... Le crime sera puni... avec cette suprême auréole du rachat.

La société sera vengée sans que vous ayez jeté à la cour d'assises, au banc de l'infamie, toute la gloire et tout l'honneur de ma famille.

Le brigadier Raymond avait baissé la tête ; il ne répondit rien...

— Je vous donne ma parole d'honneur, déclara l'amiral, qu'à la suite de notre entretien avec mon frère, le crime sera puni... quand je devrais, moi, si ce misérable n'a pas le cœur de se faire justice, être, moi, le juge et le bourreau !

La scène entre ces deux hommes était magnifique de tension dramatique, grandiose de tragique.

Le vieil amiral parlait à plein cœur... Il hésitait, il frissonnait. Il cherchait à convaincre le policier, à lui arracher l'autorisation, le moyen d'accomplir un geste sublime et plein d'honneur.

Ordonner à son frère coupable de se tuer sans ses oreilles, qu'il était trop lâche pour le faire, l'exécuter, lui, pour sauver l'honneur de la famille.

Comme Raymond hésitait, le vice-amiral reprit :

— D'ailleurs, brigadier Raymond, nous savons tous deux qu'au dessus du texte abstrait de la loi, il y a les exigences de l'humanité... Nous avons tous deux à remplir notre devoir, vous de magistrat, moi d'officier, tous en obéissant à notre conscience d'homme...

— Comment osée, amiral !... Que voulez-vous dire ?...

— Bigadier Raymond, vous êtes chargé d'arrêter deux forçats, en rupture de ban, Raoul de Frenesne et Michel Langlois.

Et ces forçats, c'est vous qui leur avez facilité la fuite. C'est vous qui les avez protégés et sauvés.

— C'est vrai.

— Parce que vous les savîes innocents.

Et même ces forçats, s'ils ont pu venir en France, échapper au bagne, c'est parce que moi qui les ai recueillis en mer, au lieu de les remettre, comme je devais le faire d'après nos règlements, aux autorités judiciaires, je leur ai donné le moyen de gagner la liberté... parce que je les savais innocents.

Vous le voyez, sans nous connaître, tous deux éloignés par la moitié de la terre, nous avons eu la même pensée. Tous deux, esclaves de notre devoir, nous avons, sans crainte d'offenser notre chef-pense, obéi au même sentiment, et accompli le même acte dont nous sommes tous deux également fiers.

— Oui, amiral.

— Eh bien ! aujourd'hui, je vous demande d'avoir la même pensée que moi... de suivre la même voie de l'honneur et d'interpréter selon notre cœur la loi des hommes...

Le brigadier Raymond, ému, ne répondit pas, mais il tendit la main au vice-amiral.

M. de Lestanque la prit nerveusement et, plein de fièvre, il dit seulement :

— Merci...

Le pacte terrible et sublime venait d'être conclu entre ces deux hommes de devoir et d'honneur !

... Le brigadier Raymond avait dit au vice-amiral qu'il gardait à peu près la conviction que la comtesse de Lestanque eût abéti tenterait une suprême démarche auprès de sa femme, la comtesse Fabienne.

C'était aussi l'opinion intime du vice-amiral.

Il connaissait la vie de Fabienne et était au courant de la situation des deux époux, savait quels étaient les sentiments réciproques.

De la grandeur d'âme, de la générosité de Fabienne, il ne doutait pas. Fabienne s'était absolument dépouillée pour faire face aux folies de son mari, pour payer toujours, pour sauvegarder l'honneur de ce nom qu'elle portait.

La fortune du marquis de Lavacourt était engloutie, la dot personnelle de Fabienne, ce qu'elle tenait de sa mère, et que gérait de façon si spéciale son tuteur, son oncle, le fameux baron de Fetronnier, avait pris le même chemin.

(A suivre).